

## MANCONYL DG

Date de préparation 08-nov.-2012

Date de révision 08-nov.-2012

Numéro de révision 1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Code du produit FBX02  
Nom du produit MANCONYL DG  
Substance pure/préparation Préparation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Cerexagri sas  
Bat. Galilée 3  
Parc Saint Christophe  
10, avenue de l'Entreprise.  
95863 CERGY PONTOISE  
FRANCE  
tel : +33 (0)1 30 17 88 00  
fax : +33 (0)1 30 17 88 20

Adresse e-mail contact.cerexagri@uniphos.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France : ORFILA (FR): + 01 45 42 59 59

Centres Antipoison :  
Angers : 02 41 48 21 21  
Bordeaux : 05 56 96 40 80  
Lille : 0 825 812 822  
Lyon : 04 72 11 69 11  
Marseille : 04 91 75 25 25  
Nancy : 03 83 32 36 36  
Paris : 01 40 05 48 48  
Rennes : 02 99 59 22 22

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

**Symbole(s)** Xn - Nocif  
N - Dangereux pour l'environnement

**R-code(s)** Repr. cat. 3;R63 R43 N;R50

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Sensibilisation respiratoire Catégorie 1 - (H317)  
Toxicité reproductrice Catégorie 2 - (H361d)

Acute Aquatic Toxicity Catégorie 1 - (H400)

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



**Symbole(s)**  
Xn - Nocif  
N - Dangereux pour l'environnement

#### Phrase(s) de risque

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau  
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

#### Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants  
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux  
S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation  
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés  
S29/35 - Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008



Mention d'avertissement **ATTENTION****Mention de danger**

H317 - Peut causer une réaction allergique cutanée

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

**Conseils de prudence**

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

**2.3 Autres dangers**

Pas d'information disponible.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Nom Chimique	No.-EINECS.	No.-CAS	% en poids	Classification	EU - GHS Substance Classification	No REACH.
Mancozeb	-	8018-01-7	70 - 80	Repr. Cat. 3;R63 R43 N;R50	Skin Sens. 1 (H317) Repr. 2 (H361d) Aquatic Acute 1 (H400)	donnée non disponible
Methenamine	202-905-8	100-97-0	1 - 5	F;R11 R43	Flam. Sol. 2 (H228) Skin Sens. 1 (H317)	donnée non disponible
Mixture of alkylnaphthalene sulfonates (CAS No : 1322-93-6 & 9084-06-4)	-	-	1 - 5	Xi;R36/38	-	donnée non disponible
sodium alkylnaphthalene sulphonate, formaldehyde condensate	-	-	1 - 5	Xi;R6/38	-	donnée non disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures
<b>Ingestion</b>	Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter de façon symptomatique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Mousse Poudre sèche dioxyde de carbone (CO2) Eau : uniquement en cas de feu important.
---------------------------------------	---

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Danger particulier</b>	Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques : Sulfure de carbone Oxydes de carbone Oxydes de soufre Sulfure d'hydrogène
---------------------------	--

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome  
Utiliser un équipement de protection individuelle  
Ce produit est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau contaminée avec ce produit doit être contenue et empêchée d'être déversée dans les cours d'eau, les égouts et les eaux souterraines.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs  
Éviter le contact avec la peau et les yeux  
Éviter toute formation de poussière  
Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger  
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Manipulation :**

Assurer une ventilation adéquate  
Éviter la formation de poussière dans les endroits clos  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
Éviter le contact avec la peau et les yeux  
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail

#### **Mesures d'hygiène :**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
Se laver les mains après manipulation

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes  
Ne pas entreposer près d'acides forts  
Stocker dans une zone où la contamination croisée avec des pesticides, engrais, aliments ou aliments pour animaux ne puisse pas se produire.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition :** Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle  
[http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform\\_gw.aspx](http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx)

Nom Chimique	EU	Le Royaume Uni	La France	L'Espagne	L'Allemagne
Mancozeb			5 mg/m <sup>3</sup>		

Nom Chimique	L'Autriche	La Suisse	la Pologne	La Norvège	L'Irlande
Methenamine			TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> STEL: 6 mg/m <sup>3</sup>	

**Le niveau sans effet dérivé (DNEL)** Pas d'information disponible

**La concentration prévisible sans effet (PNEC)** Pas d'information disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux** lunettes de sécurité avec protections latérales.  
**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection à manches longues.  
**Protection des mains** gants de protection.  
**Protection respiratoire** Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement** Pas d'information disponible.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Jaune-grisâtre	
<b>État physique</b>	Solide Granulés à disperser dans l'eau.	
<b>Odeur</b>	ligneux.	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
<b>pH</b>	6.5-7.5	CIPAC MT 75 (1% aq)
<b>Point de fusion/point de congélation -</b>		(se décompose)
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible	
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable	
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	N'est pas facilement inflammable	CE A.10
<b>Pression de vapeur</b>	<5.6 10E-7 hPa (25 °C)	
<b>Masse volumique apparente</b>	0.65 kg/l	Avant tassement / Après tassement 0.62 kg/l / 0.68 kg/l
<b>Hydrosolubilité</b>	dispersable	
<b>Solubilité</b>	pratiquement insoluble	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas d'information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Autoignition temp (°C) VALUE 156 °C	CE A.16
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible	
<b>Viscosité</b>	Non applicable	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant (selon le test A17)	
<b>Propriétés explosives</b>	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable.	

### 9.2 Autres informations

**Teneur en COV** Pas d'information disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement.

### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas entreposer près d'acides forts  
 Conserver hors de la portée des enfants  
 Éviter de créer des conditions poussiéreuses  
 Ne pas exposer à des températures extrêmes

### 10.5 Matières incompatibles

alcalin  
 Acides forts  
 Agents oxydants puissants  
 Sels d'ammonium quaternaire  
 Agents séquestrants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxides of carbon and nitrogen  
 Oxydes de soufre  
 Sulfure de carbone  
 Sulfure d'hydrogène  
 thiourée éthylène

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### **Effets locaux**

<b>Inhalation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Contact avec les yeux</b>	Pas d'irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Pas d'irritation de la peau.
<b>Ingestion</b>	Pas d'information disponible.

**DL50 oral**

DL50 oral > 5000 mg/kg (rat)

**DL50 dermal**

DL50 dermal > 2000 mg/kg (lapin)

**CL50 par inhalation**

CL50 par inhalation 4.8 mg/L (rat) (4 h)

#### Toxicité chronique



<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Pas d'irritation de la peau.
<b>Domage/irritation de l'œil</b>	Pas d'irritation des yeux.
<b>Sensibilisation</b>	Un contact prolongé ou répété peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.
<b>effets cancérogènes</b>	N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales
<b>Effets mutagènes</b>	NOAEL = 60 mg/kg Oral rat
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	NOAEL 150 mg/kg Oral rat
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b>	Pas d'information disponible.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 1.18 mg/l  
 CL50/48h/daphnie = 0.47 mg/l  
 CL50/poisson/96 h = 0.2 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation

Nom Chimique	log Pow
Mancozeb	1.38

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

Nom Chimique	EU - Endocrine Disruptors Candidate List	EU - Endocrine Disruptors - Evaluated Substances
Mancozeb	Group III Chemical	

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
<b>No de déchet suivant le CED</b>	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
<b>Autres informations</b>	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR**

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a ( Mancozeb )
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	274, 335, 601
Code de restriction en tunnels	(E)

**IMDG/IMO**

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. ( Mancozeb )
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	Marine polluant
14.6. Dispositions spéciales	274, 335

**IATA/ICAO**

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. ( Mancozeb )
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	A158, A179, A97

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation ICPE : Rubrique 1172

Homologation n° : 8900376

**Délai de re-entrée :** Selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés:

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>La Chine</b>	-
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)

#### Légende :

**TSCA** - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

**16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R11 - Facilement inflammable

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3**

H228 - Matière solide inflammable

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

**Date de révision** 08-nov.-2012

**Révision** non applicable

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné.

Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit.

Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**